



14 rue Scandicci – 93508 PANTIN Cedex
Tel : 01 49 42 23 19 – Fax : 01 49 42 23 60 – Courriel : accueil@fsgt.org

BREVET FEDERAL DE MONITEUR 2° DEGRE FSGT

OPTION JUDO JU-JITSU

Commission fédérale de judo ju-jitsu
Edition de mars 2008

Le brevet fédéral de moniteur 2^{ème} degré FSGT option judo ju-jitsu atteste des compétences à enseigner le judo et le ju-jitsu à titre bénévole, et à délivrer des grades kyu (jusqu'à la ceinture marron).

Il a pour objectif d'approfondir et d'actualiser les connaissances et les compétences nécessaires au développement du judo ju-jitsu FSGT.

La formation est accessible aux judokas titulaires du brevet fédéral de moniteur 1^{er} degré FSGT option judo ju-jitsu.

Le diplôme est attribué après validation des 6 unités de formation du brevet, et sur obtention du grade de ceinture noire 2^{ème} dan délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents.

Principes de la formation

Chaque stagiaire fait l'objet d'un positionnement permettant de définir son parcours individualisé de formation. Cette étape incontournable est programmée avant le début de la formation. Des allègements ou des renforcements peuvent être proposés selon le niveau de départ du stagiaire.

Référentiel de compétences du Brevet fédéral FSGT du 2^{ème} degré option Judo Ju-jitsu

UF1 : l'apprentissage et la connaissance des différents publics :

- être capable de définir la notion d'apprentissage et différentes méthodes pédagogiques ;
- être capable de comprendre le contrat d'apprentissage et d'illustrer le protocole pédagogique correspondant ;
- être capable d'expliquer les relations entre besoin, motivation et apprentissage ;
- être capable d'illustrer le concept de transfert en apprentissage ;
- être capable de citer les principales caractéristiques des différents publics.

UF 2 : technique judo debout :

- être capable d'effectuer chacune des techniques en déplacement, ou sous forme de Yaku Soku Geiko ou Nage Komi ... ;
- être capable de construire et de réaliser une démonstration présentant un travail de recherche préalable sur la base d'un mouvement choisi dans chacun des quatre groupes suivants : techniques d'épaules et de bras, techniques de hanche, techniques de jambe et techniques de sutemi et maki komi.

UF 3 : technique judo au sol :

- être capable d'effectuer chacune des techniques en cohérence avec le contexte de la pratique réelle ;
- être capable de construire et de réaliser une démonstration présentant un travail de recherche préalable sur la base d'un mouvement choisi dans chacun des trois groupes suivants : techniques d'immobilisations, techniques de clefs de bras et techniques d'étranglements.

UF 4 : technique ju-jitsu

- être capable de répondre par des défenses adaptées à des attaques diverses ;
- être capable de construire et de réaliser une démonstration présentant un travail de recherche préalable sur la base des principales techniques de ju-jitsu.

UF 5 : Kata :

- être capable de réaliser le Katame No Kata et le Goshin Jitsu.

UF 6 : Réglementation du sport :

- être capable de situer l'association sportive par rapport aux autres personnalités juridiques qui l'entourent ;
- être capable de citer les principales dispositions statutaires nécessaires à l'obtention de l'agrément sport ;
- être capable de connaître les ressources internes et les aides publiques du club ;
- être capable de connaître les principales obligations de l'association sportive ;
- être capable de définir la réglementation de l'enseignement du judo ju-jitsu

Référentiel de certification du Brevet fédéral FSGT du 2^{ème} degré option Judo Ju-jitsu

UF1 : l'apprentissage et la connaissance des différents publics :

Le stagiaire présente une fiche de préparation de séance intégrant les objectifs, le but et la durée de chacune des situations pédagogiques proposées, les consignes et les critères de réussite prévus pour la séance à animer.

Il tire au sort un thème de séance et réalise une animation d'une heure en autonomie. A l'issue de sa séance, il participe à un entretien avec le jury.

Critères de jugement : autonomie et aisance pédagogique, qualité des démonstrations techniques, cohérence des situations pédagogiques et des élèves, souci de l'évaluation des pratiquants.

UF 2 : technique judo debout :

Le stagiaire produit une démonstration en dynamique présentant le fruit d'un travail de recherche préalable sur la base d'un mouvement choisi dans chacun des quatre groupes suivants : techniques d'épaules et de bras, techniques de hanche, techniques de jambe et techniques de sutemi et maki komi.

Critères de jugement : sincérité et diversité des actions, personnalisation de solutions techniques d'enchaînements, d'attaques et de défenses, de liaisons debout – sol, de parades et de ripostes, de contres prises ...

UF 3 : technique judo au sol :

Le stagiaire produit une démonstration en dynamique présentant le fruit d'un travail de recherche préalable sur la base d'un mouvement choisi dans chacun des trois groupes suivants : techniques d'immobilisations, techniques de clefs de bras et techniques d'étranglements.

Critères de jugement : sincérité et diversité des actions, personnalisation de solutions techniques d'enchaînements, d'attaques et de défenses, de parades et de ripostes, de contres prises ...

UF 4 : technique ju-jitsu

Le stagiaire présente les 20 techniques d'attaque et de défense de ju-jitsu imposées (se référer au dossier de formation).

Ensuite, le stagiaire produit une démonstration libre de 2 min reprenant tous les aspects techniques abordés au cours du stage de formation correspondant.

UF 5 : Kata :

Le stagiaire produit une démonstration, en tant que Tori et Uke, du Katame No Kata et du Goshin Jitsu en entier.

Critères de jugement : autonomie du stagiaire.

UF 6 : Réglementation du sport :

Le stagiaire produit un document écrit de 2 pages dactylographiées expliquant et illustrant, à partir d'un cas concret, un thème défini par le formateur et correspondant au contenu de l'unité de formation.